

Commune de Modane – Valfréjus



DICRIM

Document
d'information
communal sur les
risques majeurs

Depuis 1997, notre commune est soumise à un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN). Ce plan impose des obligations de non constructibilité ou de construction avec des contraintes architecturales dans les zones soumises à ces risques.

La protection de tous est une nécessité. Il est impératif que les personnes soient prévenues et mises en sécurité lors d'un événement exceptionnel. C'est dans ce but que le plan communal de sauvegarde (PCS) a été élaboré.

Ce plan, activé par le maire ou son représentant, permet, en cas de nécessité, de faire intervenir les services techniques de la ville, les moyens de secours et si nécessaire, les services préfectoraux.

Le document que vous avez entre les mains, nommé DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) vous informe et vous présente les conduites à tenir face aux divers risques.

Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance et de le conserver.

Merci de votre participation.

**Le Maire,
Jean-Claude RAFFIN.**



Un risque majeur : qu'est-ce que c'est ?

Un **risque majeur** est un événement naturel ou humain qui menace les hommes, leurs biens ou l'environnement et occasionne des dégâts importants. La commune de Modane est soumise à des risques d'origine naturelle et technologique :

- ◇ Les mouvements de terrain ;
- ◇ Les séismes ;
- ◇ Les crues torrentielles ;
- ◇ Les phénomènes météorologiques ;
- ◇ Les avalanches ;
- ◇ Les risques liés au transport de matières dangereuses.

Le Plan Communal de Sauvegarde

La ville de Modane a mis en place son Plan Communal de Sauvegarde : il s'agit d'un outil de gestion de crise qui permet de planifier à l'avance les moyens et les actions à mettre en œuvre en cas de crise majeure.

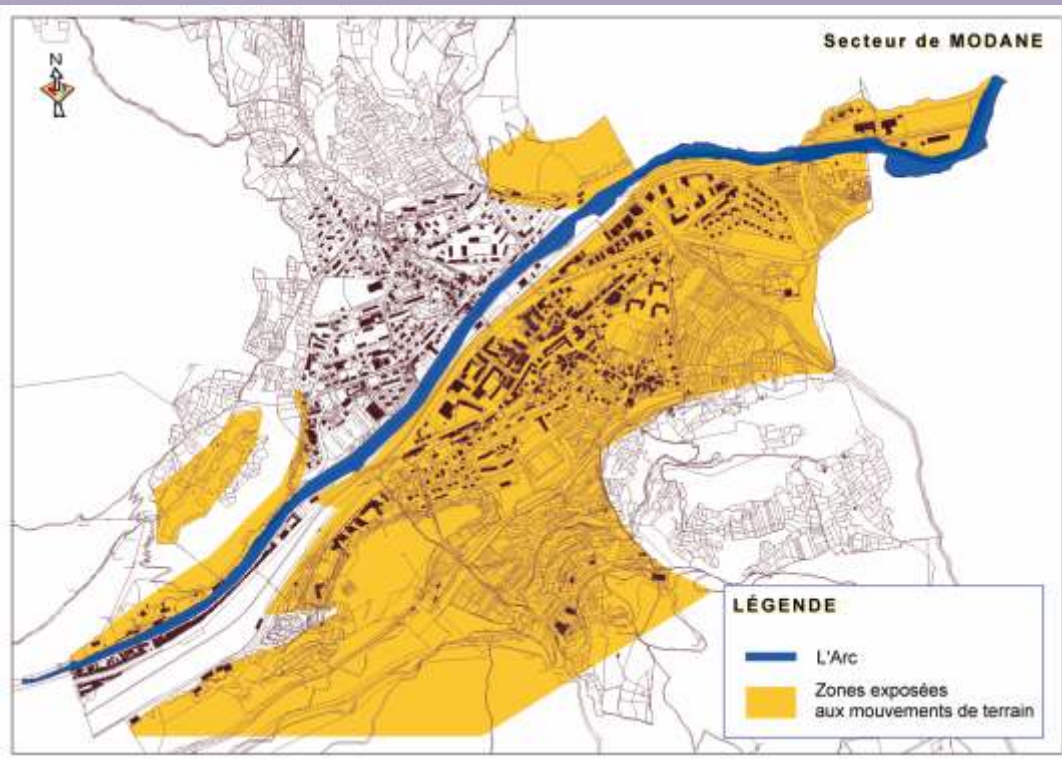
Une organisation de crise a été établie pour définir à l'avance qui fait quoi. Ainsi, le personnel communal et les élus sont répartis en différentes cellules, chargées de missions spécifiques pour assurer la sauvegarde de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

L'information préventive

L'information préventive a pour objectif d'informer la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être confrontée. Ce document, intitulé **DICRIM**, permet donc à chaque habitant de connaître les risques présents à Modane et les consignes de sécurité à adopter en cas de situation de crise.

Les documents d'information préventive établis par le Préfet sont consultables en préfecture. Il s'agit du **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**, à l'échelle du département, et du **Dossier Communal Synthétique (DCS)**, à l'échelle de la commune.



Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain désignent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou dus à l'Homme. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

La topographie de la commune de Modane la rend particulièrement sensible aux risques de mouvements de terrain. On compte quatre types de mouvements de terrain :

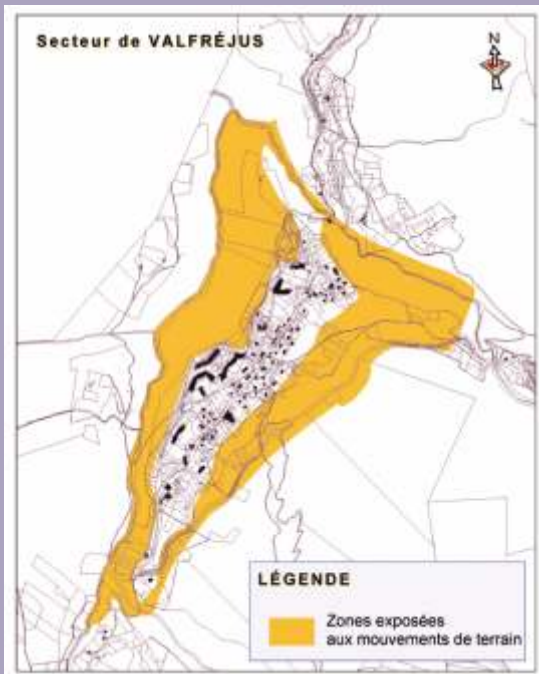
- ✧ les éboulements, écroulements, et chutes de pierres ;
- ✧ les glissements et coulées de boues associées ;
- ✧ les effondrements et affaissements ;
- ✧ les tassements par retrait.

Travaux de protection

A Modane :

L'impasse de la Vanoise est particulièrement soumise au risque de chutes de blocs en provenance de la falaise du Replat. Un merlon avait été réalisé au pied du versant en 1972, et a été renforcé en 1997.

Le quartier Ferdinand Buisson, également sujet au risque de chutes de blocs, a été aménagé afin de limiter ce risque : des écrans dynamiques pare-blocs ont été mis en place en 2003 – 2004 en amont de ce quartier, comme le montre la photo ci-contre.



A Valfréjus :

La commune a fait réaliser des travaux de protection contre les chutes de blocs provenant du talus rocheux surplombant l'immeuble les Mélézets. Ces travaux réalisés en 2007 ont consisté en la restauration d'une tranchée drainante, la mise en place de grillage, d'ancrages de confortement et de buton en béton armé.

Les consignes



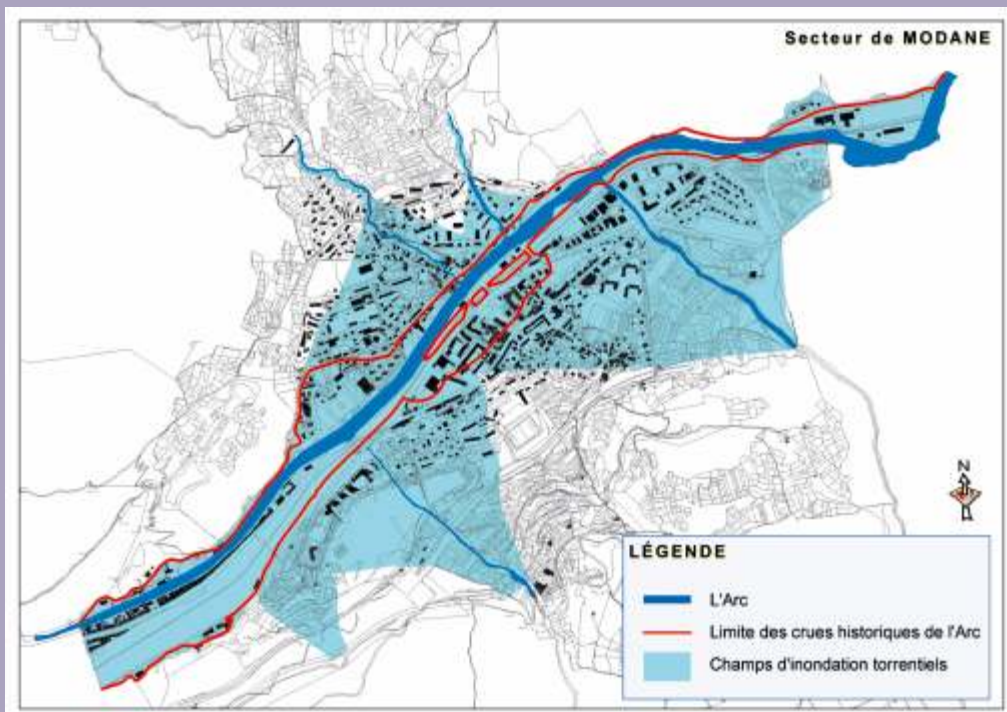
Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment, protégez-vous sous un meuble solide.

Si vous êtes à l'extérieur, fuyez latéralement par rapport à l'avancée du mouvement et tentez de gagner les hauteurs les plus proches. Dans l'urgence, protégez-vous derrière un rocher ou un arbre.

Les crues torrentielles

Les crues torrentielles se caractérisent par une montée brusque du niveau des eaux, due à de fortes précipitations et/ou à la fonte des neiges, et par du transport de matériaux solides. Sur la commune de Modane, le risque provient essentiellement de l'**Arc** et de quatre torrents qui ont subi de nombreuses crues par le passé et ont fait de nombreux dégâts :

- ◇ le Saint-Antoine ;
- ◇ le Povaret ;
- ◇ le Rieu-Rioux ;
- ◇ le Saint-Bernard.



La commune de Modane a connu par le passé de nombreux événements marquants, comme la **crue de l'Arc en 1957** (photos ci-contre) ou, plus récemment, la **crue du Saint-Antoine en 1987** (photo ci-dessous).



Crue de l'Arc en 1957





Des travaux de protection ont été réalisés sur les torrents les plus à risques :

- ✧ La plage de dépôt du Saint-Antoine a été construite dans le but de retenir les alluvions au cas où une nouvelle crue se déclencherait ;
- ✧ Des pièges à embâcles (cf. photo ci-contre : Rieu-Rieux), permettent de retenir les matériaux et de limiter leur transport en cas de crue.

Les consignes



Si vous vous trouvez dans un bâtiment au moment d'une crue, montez à l'étage.

Si vous vous trouvez à l'extérieur, gagnez les hauteurs et ne vous approchez pas du torrent.

Les phénomènes météorologiques

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles ou la canicule peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. La commune de Modane est concernée par ces risques comme l'ensemble du territoire national. Il est donc important de connaître les consignes de sauvegarde à mettre en œuvre afin de ne pas mettre sa vie en danger, ni celle de ses proches.

Météo France diffuse tous les jours, à 6h et à 16h, une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte de vigilance est consultable sur le site Internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com>.

Quatre couleurs correspondent à quatre niveaux de vigilance :

- Vert (niveau 1) :** Pas de vigilance particulière.
- Jaune (niveau 2) :** Des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux (exemple : orage d'été) sont prévus, soyez attentifs à l'évolution météorologique.
- Orange (niveau 3) :** Soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus.
- Rouge (niveau 4) :** Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.



Les consignes spécifiques

Tempête

Abritez-vous dans un bâtiment et fermez portes, fenêtres et volets ;
Si vous devez absolument vous déplacer, soyez vigilants aux chutes d'objets ;
Ranger les objets susceptibles de s'envoler ;
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Canicule

Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais ;
Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour ;
Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif (1 verre d'eau par heure) ;
Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.

Les avalanches

Une avalanche est un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. Le volume de neige peut varier de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes. Les avalanches se déclenchent plus facilement sur des pentes comprises entre 30 et 55°.

Toutes les avalanches passées et actuelles connues sont reportées sur la carte de localisation des phénomènes d'avalanches (CLPA), réalisée par le Cemagref, consultable en mairie et sur le site Internet : <http://www.avalanches.fr>.



La prévention

Sur le territoire communal, ce phénomène fait l'objet d'un **plan d'intervention pour le déclenchement des avalanches** (PIDA), géré par la régie municipale des remontées mécaniques de Valfréjus. Ce plan a pour objectif de sécuriser le domaine skiable. Il prévoit les zones d'intervention et les procédures à suivre en cas de situation avalancheuse.

La photo ci-dessus représente un GAZEX (système automatique de déclenchement d'avalanche) situé au col de l'Arrondaz à Valfréjus.

Quelques conseils aux pratiquants de hors-piste :

Lorsque vous préparez une sortie, évaluez :

- ✧ **Les conditions de terrain** identifiables sur une carte topographique ou en utilisant un topoguide ;
- ✧ **Les conditions météorologiques** et l'état de la neige, grâce au bulletin du risque d'avalanche consultable auprès de Météo France ;
- ✧ **L'expérience** de chaque participant du groupe doit également être prise en compte, assurez-vous que chacun dispose de matériel et vêtements adaptés, d'un **ARVA** (appareil de recherche des victimes d'avalanche, émetteur-récepteur permettant de détecter les victimes ensevelies sous la neige) d'une sonde pour localiser les personnes enfouies et d'une pelle pour les dégager. La recherche avec un ARVA est un exercice difficile, apprenez à l'utiliser avant d'entreprendre une sortie !

Les consignes

En cas de fortes chutes de neige ou de conditions difficiles, limitez vos déplacements et évacuez sur ordre des autorités.

- ✧ *Si vous vous trouvez à l'intérieur d'un bâtiment au moment de l'avalanche, placez-vous dans les pièces situées à l'aval des pentes avalancheuses et éloignez-vous des ouvertures ;*
- ✧ *Si vous êtes à ski, respectez les conseils pour la pratique du hors-piste, fuyez latéralement pour vous dégager du couloir de l'avalanche.*



1971 – Avalanche sur le plateau d'Arrondaz

Les séismes

Bien que le risque sismique soit très faible à Modane, il faut s'en protéger en adoptant les règles de construction parasismiques PS92 AFNOR appliquées depuis 1997, dont l'objectif est de garantir, en cas de forte secousse, qu'un bâtiment même endommagé ne s'effondre pas sur ses occupants.

Les consignes



Si vous vous trouvez dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide ou près d'un mur.



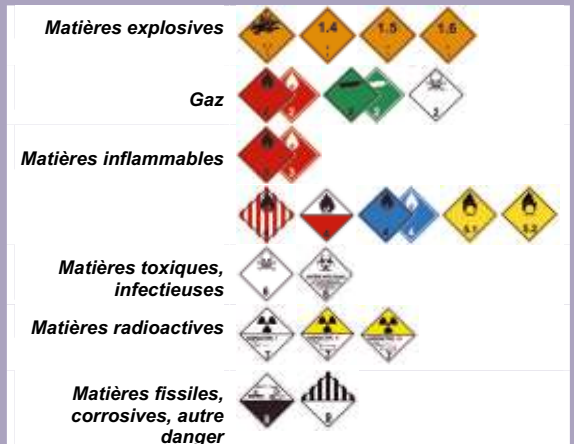
Si vous vous trouvez à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et des fils électriques. En voiture, arrêtez-vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses.

Les risques liés au transport de matières dangereuses

Les matières dangereuses peuvent présenter un risque pour l'homme, l'environnement ou les biens si un accident survient lors de leur transport.

Explosives, inflammables, toxiques, radioactives ou encore corrosives, elles peuvent générer une pollution des sols, des cours d'eau ou de l'air, un incendie, une explosion.

A Modane, les **axes routiers** et la **voie ferrée** Chambéry – Modane – Turin sont concernés par le transport de matières dangereuses. Les produits transportés sont principalement des produits chimiques (chlore, acide, etc.) et des gaz liquéfiés.



Les consignes



Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques.



Prévenez les sapeurs-pompiers et indiquez leur si possible le type de produit concerné (voir les plaques apposées sur le côté ou à l'arrière du véhicule).

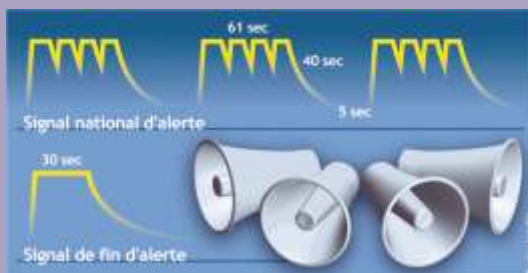
Abritez-vous dans un lieu calfeutré.



Le signal d'alerte

En cas d'événement majeur, la population sera avertie grâce à la sirène installée sur le toit du Centre de Secours.

Les services municipaux peuvent également utiliser un véhicule équipé d'un haut-parleur pour avertir les citoyens de tout changement de consigne (évacuer au lieu de se confiner par exemple).



Signal testé tous les premiers mercredis du mois. A écouter sur le site : <http://oreade.alpgeorisques.com>

Les consignes générales

Les consignes générales s'appliquent dans tous les cas d'événements majeurs et sont complétées par les consignes spécifiques à chaque risque.

Avant

Informez-vous sur les risques qui vous menacent afin de savoir vous en protéger.
Préparez un « kit » comprenant une radio avec des piles, une lampe de poche, des vêtements chauds et une couverture.



Au moment de l'alerte

Coupez les réseaux (électricité, gaz, eau et téléphone).
Mettez-vous à l'abri (ou évacuez si les autorités le demandent), en emportant le « kit ».
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux.



Pendant

Écoutez la radio : France Inter (91 MHz) ou France Bleu Pays de Savoie (102,6 MHz).
Ne téléphonez pas.
Ne fumez pas.



Après

En cas de confinement, attendez l'autorisation des autorités pour sortir.
En cas d'évacuation, ne réintégrez pas les bâtiments sans autorisation, et ne rebranchez pas les réseaux.
Prévenez les autorités de tout danger observé.

Les numéros utiles en cas d'urgence

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Police municipale : 04 79 05 44 90

Pour en savoir plus :

Contactez la Mairie de Modane - Valfréjus : **04 79 05 04 01**

Sur Internet, visitez le site du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire : <http://www.prim.net>